Guide administratif

2026-2027

Deust AGAPSC
Parcours football

ANIMATION ET GESTION
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES,
SPORTIVES
ET CULTURELLES

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
UFR SESS-STAPS

SOMMAIRE

I – CONTACTS DE LA FORMATION 4
1 – La scolarité 4
2 – Le responsable pédagogique 4
3 – La direction du département STAPS 4
4 – Les enseignants du DEUST AGAPSC parcours football 5
II – CALENDRIER DE FORMATION 26/27 DU DEUST 1 7
III – CALENDRIER DE FORMATION 26/27 DU DEUST 2 8
IV – L'OFFRE DE FORMATION 9
1 – Descriptif de la formation 9
2 – La maquette du DEUST AGAPSC parcours football 9
3 – Les acteurs de l'apprentissage du DEUST AGAPSC parcours football 11
4 – Les études en STAPS à l'UPEC 12
V – LES LIEUX DE FORMATION 13
1 – Les campus de l'UPEC 13
VI – LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE 14
1 – Mettre en place votre contrat d'apprentissage 14
2 – Réaliser votre inscription administrative 14
3 – Activer votre compte numérique 14
4 – Prendre connaissance de votre emploi du temps 15
VII – VOUS INFORMER & COMMUNIQUER 16
1 – La publication des informations administratives 16
2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants 16
VIII – ABSENCES 16
1 – L'assiduité 16

IX – LES ÉVALUATIONS 17
1 – Vous présenter aux contrôles continus (CC) et à la seconde chance 17
2 – Bénéficier d'un aménagement pour les évaluations 17
3 – Avertissement concernant la triche 17
4 – Connaître vos résultats 18
X – SERVICES 18
1 – Imprimer et faire des photocopies 18
2 – Se connecter au Wifi 19
XI – PASSER DU DEUST 1 AU DEUST 2 19
1 – La réinscription en cas d'admission au DEUST 1 19
2 – La réinscription en cas d'échec au DEUST 1 19
3 – La réinscription en cas d'échec au DEUST 1 et au DEUST 2 19



I – CONTACTS DE LA FORMATION

1 – La scolarité

Gestionnaire de scolarité du DEUST AGAPSC parcours football

Antoine LÉGER
01 45 17 44 07
antoine.leger@u-pec.fr

Horaires d'ouverture de la scolarité :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h15 – 12h00	14h00 – 16h45
Mardi	9h15 – 12h00	14h00 – 16h45
Mercredi	En télétravail (joignable par mail)	
Jeudi	9h15 – 12h00	14h00 – 16h45
Vendredi	9h15 – 12h00	14h00 – 16h45

Adresse :
Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Scolarité DEUST AGAPSC parcours football – Bureau 104
Site de Duvauchelle
27 avenue Magellan
94000 CRÉTEIL.

2 – Le responsable pédagogique

Responsable pédagogique de formation

Christophe BORDENAVE
christophe.bordenave-biben@u-pec.fr

3 – La direction du département STAPS

Directeur du département STAPS

Jérôme FRIGOUT
jerome.frigout@u-pec.fr

Directrice adjointe du département STAPS

Ingrid MASSON
ingrid.masson@u-pec.fr

Directrice des études

Kristell SANQUER
kristell.sanquer@u-pec.fr

4 – Les enseignants du DEUST AGAPSC parcours football

Nom de l'enseignant	Adresse e-mail
BATHENAY Estelle	estelle.bathenay@u-pec.fr
BORDENAVE Christophe	christophe.bordenave-biben@u-pec.fr
CALEGARI Stéphane	
CHAUVEL Guillaume	guillaume.chauvel@u-pec.fr
DEGRENNE Olivier	olivier.degrenne@u-pec.fr
DEJEAN Matthieu	matthieu.dejean@u-pec.fr
DIETSCH Guillaume	guillaume.dietsch@u-pec.fr
FRIGOUT Jérôme	jerome.frigout@u-pec.fr
DAOUDJI-HASSAIN Nasrallah	
IRLANDE Hugo	hugo.irlande@u-pec.fr
JOUNY-RIVIER Julien	julien.jouny-rivier@u-pec.fr
MARSILLE Anne-Valérie	anne-valerie.gouin-marsille@u-pec.fr
PARMENTIER Eva	eva.parmentier@u-pec.fr
RUDE Alexandre	alexandre.rude@u-pec.fr
VAN WYMEERSCH Louise	louise.van-wymeersch@u-pec.fr

II – CALENDRIER DE FORMATION 26/27 DU DEUST 1

UPEC cfa

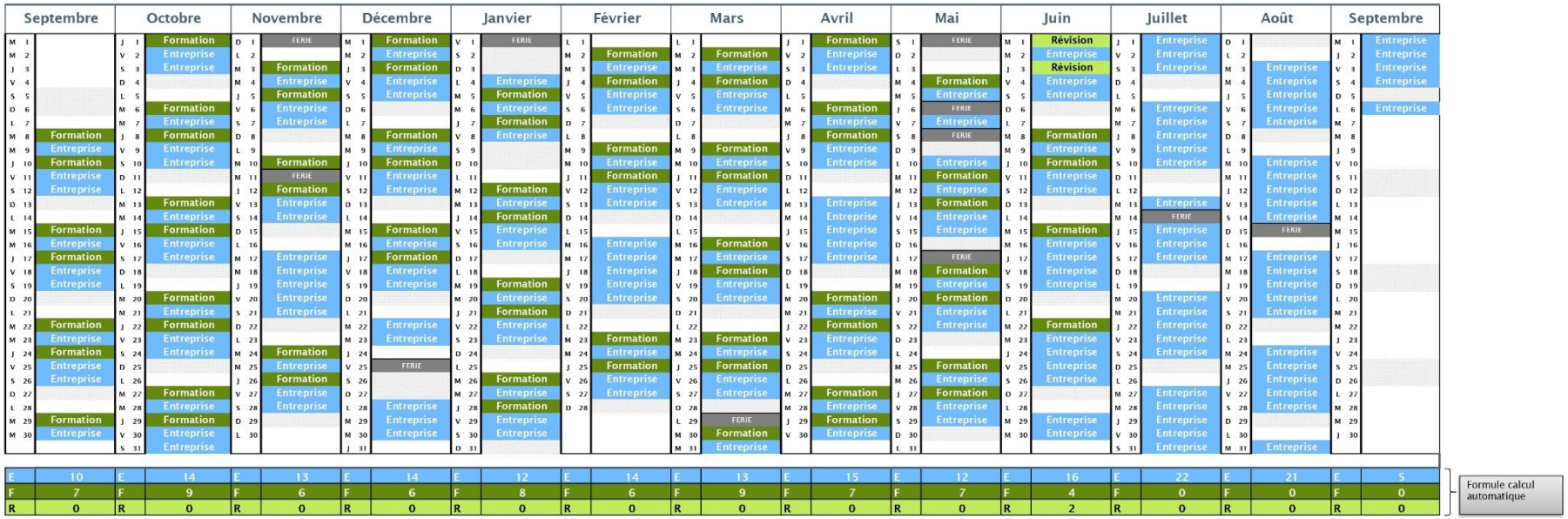
Calendrier Formation en Apprentissage 2025-2027

DEUST 1 Animation et gestion des activités physiques et sportives

Football (DEUST 1 AGAPS FOOT 26-28)

SITE DUVAUCHELLE

UAI : 0941111X
CODE RNCP : 35955
CODE FORMATION : 35533515



Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
E 10	E 14	E 13	E 14	E 12	E 14	E 13	E 15	E 12	E 16	E 22	E 21	E 5
F 7	F 9	F 6	F 6	F 8	F 6	F 9	F 7	F 7	F 4	F 0	F 0	F 0
R 0	R 0	R 0	R 0	R 0	R 0	R 0	R 0	R 0	R 2	R 0	R 0	R 0

Formule calcul automatique

Ce calendrier est fourni pour l'année universitaire en cours. Pour les formations pluri-annuelles un nouveau calendrier sera transmis à chaque rentrée

Entreprise | Formation | Révision | FERIE | Samedi-Dimanche

A renseigner

Date de début de la formation :	08/09/2026
Date de fin de la formation :	07/09/2028
Volume horaire annuel :	417

Formules calcul automatique

Nbre de jours Entreprise	181
Nbre de jours Cours	69
Nbre de jours Révision	2

III – CALENDRIER DE FORMATION 26/27 DU DEUST 2

UPEC | cfas

Calendrier Formation en Apprentissage 2025-2027

(DEUST 1 AGAPSC, STAPS UPEC SITE DUVAUCHELLE)

UAI : 0941111X
CODE RNCP : 35955
CODE FORMATION : 48616

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre	
M 1		J 1	Formation	D 1	FERIE	M 1	Formation	V 1	FERIE	L 1		L 1		J 1	Formation	S 1	FERIE	M 1	Révision	J 1	Entreprise	D 1		M 1	Entreprise
M 2		V 2	Entreprise	L 2		M 2	Entreprise	S 2		M 2	Formation	M 2	Formation	V 2	Entreprise	D 2		M 2	Entreprise	V 2	Entreprise	L 2		J 2	Entreprise
J 3		S 3	Entreprise	M 3	Formation	J 3	Formation	D 3		M 3	Entreprise	M 3	Entreprise	S 3	Entreprise	L 3		J 3	CFI U14 U19	S 3	Entreprise	M 3	Entreprise	V 3	Entreprise
V 4		D 4		M 4	Entreprise	V 4	Entreprise	L 4	Entreprise	J 4	Formation	J 4	Formation	D 4		M 4	Formation	V 4	Entreprise	D 4		J 4	Entreprise	S 4	Entreprise
S 5		L 5		J 5	Formation	S 5	Entreprise	M 5	Formation	V 5	Entreprise	V 5	Entreprise	L 5		M 5	Entreprise	S 5	Entreprise	L 5		V 5	Entreprise	D 5	
D 6		M 6	Formation	V 6	Entreprise	D 6		M 6	Entreprise	S 6	Entreprise	S 6	Entreprise	M 6	Formation	J 6	FERIE	D 6		M 6	Entreprise	S 6	Entreprise	L 6	Entreprise
L 7		M 7	Entreprise	S 7	Entreprise	L 7		J 7	Formation	D 7		D 7		M 7	Entreprise	V 7	Entreprise	L 7		M 7	Entreprise	S 7	Entreprise	M 7	
M 8	Formation	J 8	Formation	D 8		M 8	Formation	V 8	Entreprise	L 8		L 8		J 8	Formation	S 8	FERIE	M 8	Formation	J 8	Entreprise	D 8		M 8	
M 9	Entreprise	V 9	Entreprise	L 9		M 9	Entreprise	S 9		M 9	Formation	M 9	Formation	V 9	Entreprise	D 9		M 9	Entreprise	V 9	Entreprise	L 9		J 9	
J 10	Formation	S 10	Entreprise	M 10	Formation	J 10	Formation	D 10		M 10	Entreprise	M 10	Entreprise	S 10	Entreprise	L 10	Entreprise	J 10	Formation	S 10	Entreprise	M 10	Entreprise	V 10	
V 11	Entreprise	D 11		M 11	FERIE	V 11	Entreprise	L 11		J 11	CFI U10 U13	J 11	Formation	D 11		M 11	Formation	V 11	Entreprise	D 11		M 11	Entreprise	S 11	
S 12	Entreprise	L 12		J 12	Formation	S 12	Entreprise	M 12	Formation	V 12	Entreprise	V 12	Entreprise	L 12		M 12	Entreprise	S 12	Entreprise	L 12		J 12	Entreprise	D 12	
D 13		M 13	Formation	V 13	Entreprise	D 13		M 13	Entreprise	S 13	Entreprise	S 13	Entreprise	M 13	Entreprise	J 13	Formation	D 13		M 13	Entreprise	V 13	Entreprise	L 13	
L 14		M 14	Entreprise	S 14	Entreprise	L 14		J 14	Formation	D 14		D 14		M 14	Entreprise	V 14	Entreprise	L 14		M 14	FERIE	S 14	Entreprise	M 14	
M 15	Formation	J 15	AF ARBITRAGE	D 15		M 15	Formation	V 15	Entreprise	L 15		L 15		J 15	Entreprise	S 15	Entreprise	M 15	seconde chance	J 15	Entreprise	D 15	FERIE	M 15	
M 16	Entreprise	V 16	Entreprise	L 16		M 16	Entreprise	S 16	Entreprise	M 16	Entreprise	M 16	Formation	V 16	Entreprise	D 16		M 16	Entreprise	V 16	Entreprise	L 16		J 16	
J 17	Formation	S 17	Entreprise	M 17	Entreprise	J 17	AF FB FEMININ	D 17		M 17	Entreprise	M 17	Entreprise	S 17	Entreprise	L 17	FERIE	J 17	Entreprise	S 17	Entreprise	M 17	Entreprise	V 17	
V 18	Entreprise	D 18		M 18	Entreprise	V 18	Entreprise	L 18		J 18	Entreprise	J 18	Formation	D 18		M 18	Formation	V 18	Entreprise	D 18		M 18	Entreprise	S 18	
S 19	Entreprise	L 19		J 19	Entreprise	S 19	Entreprise	M 19	Formation	V 19	Entreprise	V 19	Entreprise	L 19		M 19	Entreprise	S 19	Entreprise	L 19		J 19	Entreprise	D 19	
D 20		M 20	CFI U6 U9	V 20	Entreprise	D 20		M 20	Entreprise	S 20	Entreprise	S 20	Entreprise	M 20	Formation	J 20	CFI U14 U19	D 20		M 20	Entreprise	V 20	Entreprise	L 20	
L 21		M 21	Entreprise	S 21	Entreprise	L 21		J 21	Formation	D 21		D 21		M 21	Entreprise	V 21	Entreprise	L 21		M 21	Entreprise	S 21	Entreprise	M 21	
M 22	CFI U6 U9	J 22	Formation	D 22		M 22	Entreprise	V 22	Entreprise	L 22		L 22		J 22	Formation	S 22	Entreprise	M 22	seconde chance	J 22	Entreprise	D 22		M 22	
M 23	Entreprise	V 23	Entreprise	L 23		M 23	Entreprise	S 23	Entreprise	M 23	Formation	M 23	Formation	V 23	Entreprise	D 23		M 23	Entreprise	V 23	Entreprise	L 23		J 23	
J 24	Formation	S 24	Entreprise	M 24	Formation	J 24		D 24		M 24	Entreprise	M 24	Entreprise	S 24	Entreprise	L 24		J 24	Entreprise	S 24	Entreprise	M 24	Entreprise	V 24	
V 25	Entreprise	D 25		M 25	Entreprise	V 25	FERIE	L 25		J 25	CFI U10 U13	J 25	Formation	V 25	Entreprise	M 25	Formation	V 25	Entreprise	D 25		M 25	Entreprise	S 25	
S 26	Entreprise	L 26		J 26	Formation	S 26		M 26	seconde chance	V 26	Entreprise	V 26	Entreprise	S 26	Entreprise	M 26	Entreprise	S 26	Entreprise	L 26		J 26	Entreprise	D 26	
D 27		M 27	Formation	V 27	Entreprise	D 27		M 27	Entreprise	S 27	Entreprise	S 27	Entreprise	M 27	Formation	J 27	Formation	D 27		M 27	Entreprise	V 27	Entreprise	L 27	
L 28		M 28	Entreprise	S 28	Entreprise	L 28	Entreprise	J 28	seconde chance	D 28		D 28		M 28	Entreprise	V 28	Entreprise	L 28		M 28	Entreprise	S 28	Entreprise	M 28	
M 29	Formation	J 29	Formation	D 29		M 29	Entreprise	V 29	Entreprise			L 29	FERIE	J 29	Formation	S 29	Entreprise	M 29	Entreprise	J 29	Entreprise	D 29		M 29	
M 30	Entreprise	V 30	Entreprise	L 30		M 30	Entreprise	S 30	Entreprise			M 30	Formation	V 30	Entreprise	D 30		M 30	Entreprise	V 30	Entreprise	L 30		J 30	
		S 31	Entreprise			J 31		D 31				M 31	Entreprise			L 31				S 31	Entreprise	M 31	Entreprise		
E 10		E 14		E 13		E 14		E 12		E 14		E 13		E 15		E 12		E 16		E 22		E 21		E 5	
F 6		F 7		F 6		F 5		F 6		F 4		F 9		F 7		F 6		F 2		F 0		F 0		F 0	
R 0		R 0		R 0		R 0		R 0		R 0		R 0		R 0		R 0		R 1		R 0		R 0		R 0	

Formule calcul automatique

Ce calendrier est fourni pour l'année universitaire en cours. Pour les formations pluri-annuelles un nouveau calendrier sera transmis à chaque rentrée

Entreprise | Formation | Révision | FERIE | Samedi-Dimanche

A renseigner

Date de début de la formation :	mardi 8 septembre 2025
Date de fin de la formation :	mardi 7 septembre 2027
Volume horaire annuel :	417

Formules calcul automatique

Nbre de jours Entreprise	181
Nbre de jours Cours	58
Nbre de jours Révision	1
Volume horaire moyen par jour	7,189655172

IV – L'OFFRE DE FORMATION

1 – Descriptif de la formation

La formation se déroule exclusivement en apprentissage. De ce fait, vous devez être en contrat avec un club de football francilien à la rentrée de septembre.

Les cours se déroulent à l'UPEC sur le site de Duvauchelle, 27 avenue Magellan à Créteil, ou sur le site de la Pyramide, 80 avenue du Général de Gaulle. Ils ont lieu deux jours par semaine, le mardi et le jeudi.

Dans le cadre du DEUST 1, des cours sont également dispensés par le **District du Val-de-Marne** à Champigny-sur-Marne, 131 boulevard des Alliés. La formation vous permet de valider des certificats fédéraux initiateurs (CFI) afin d'intervenir dans les clubs de football.

Dans le cadre du DEUST 2, des intervenants de la **Ligue Paris Ile-de-France** viennent dispenser des cours à l'université. L'un des objectifs est l'obtention du Diplôme fédéral Coach Jeunes.

Enfin, dans le cadre de l'apprentissage au sein de votre club, vous développez des compétences professionnelles en lien avec votre tuteur. Vous êtes en entreprise trois fois par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi.

A l'issue du DEUST AGAPSC parcours football, il est possible de poursuivre en L3 STAPS Entrainement sportif ou L3 STAPS Management du sport après candidature.

2 – La maquette du DEUST AGAPSC parcours football

MAQUETTE DU DEUST 1 AGAPSC parcours football

SEMESTRE 1 / 30 ECTS

UE 1	ECUE 1.1 Physiologie appliquée au jeune joueur / 3 ECTS
	ECUE 1.2 Anatomie fonctionnelle / 2 ECTS
	ECUE 1.3 Psychologie appliquée au jeune joueur / 2 ECTS
UE 2	ECUE 2.1 Contexte et acteurs du système sportif / 2 ECTS
	ECUE 2.2 Méthodologie du travail universitaire / 2 ECTS
	ECUE 2.3 Construire un projet professionnel / 4 ECTS
UE 3	ECUE 3.1 Anglais / 2 ECTS
	ECUE 3.2 Informatique et outils de communication / 2 ECTS
UE 4	ECUE 4.1 Initiation à l'entrainement / 3 ECTS
	ECUE 4.2 Technologie du football 1 / 2 ECTS
	ECUE 4.3 Module fédéraux / 4 ECTS
	ECUE 4.4 Analyse du football via le numérique / 2 ECTS

SEMESTRE 2 / 30 ECTS

UE 5	ECUE 5.1 Physiologie appliquée à l'adolescence / 2 ECTS
	ECUE 5.2 Anatomie appliquée au mouvement / 2 ECTS
	ECUE 5.3 Psychologie appliquée à l'adolescence / 2 ECTS
UE 6	ECUE 6.1 Rapport d'apprentissage / 2 ECTS
	ECUE 6.2 Connaissance du cadre juridique du milieu du football / 3 ECTS
	ECUE 6.3 Construire un projet professionnel / 3 ECTS
UE 7	ECUE 7.1 Anglais / 2 ECTS
	ECUE 7.2 Informatique et outils de communication / 2 ECTS
	ECUE 7.3 Méthodologie du travail universitaire / 1 ECTS
UE 8	ECUE 8.1 Technologie du football 2 / 3 ECTS
	ECUE 8.2 Module fédéral 2 UC2 / 2 ECTS
	ECUE 8.3 Analyse du football via le numérique / 3 ECTS
	ECUE 8.4 Entrainement et programmation / 3 ECTS

MAQUETTE DU DEUST 2 AGAPSC parcours football

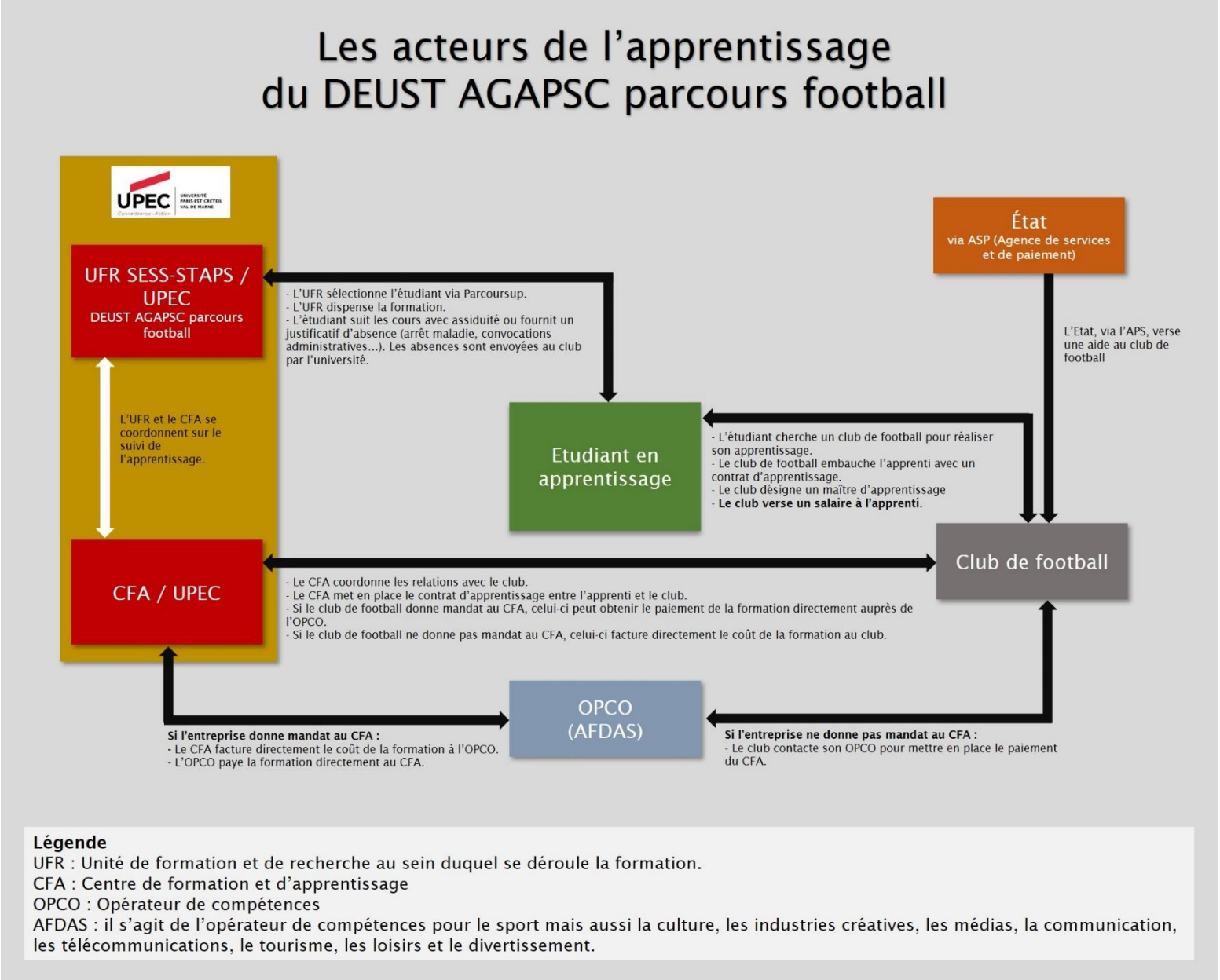
SEMESTRE 3 / 30 ECTS

UE 9	ECUE 9.1 Physiologie appliquée au jeune joueur / 3 ECTS
	ECUE 9.2 Psychologie / 2 ECTS
UE 10	ECUE 10.1 Sociologie du football / 3 ECTS
	ECUE 10.2 Gestion comptable et financière / 2 ECTS
	ECUE 10.3 Stratégie de développement d'une organisation sportive/ 3 ECTS
UE 11	ECUE 11.1 Anglais spécialisé / 2 ECTS
	ECUE 11.2 Informatique et outils de communication / 2 ECTS
UE 12	ECUE 12.1 Technologie du football 2 / 2 ECTS
	ECUE 12.2 Module fédéral 4 (DF) / 5 ECTS
	ECUE 12.3 Analyse du football via le numérique 3 / 3 ECTS
	ECUE 12.4 Réaliser une étude professionnelle / 3 ECTS

SEMESTRE 4 / 30 ECTS

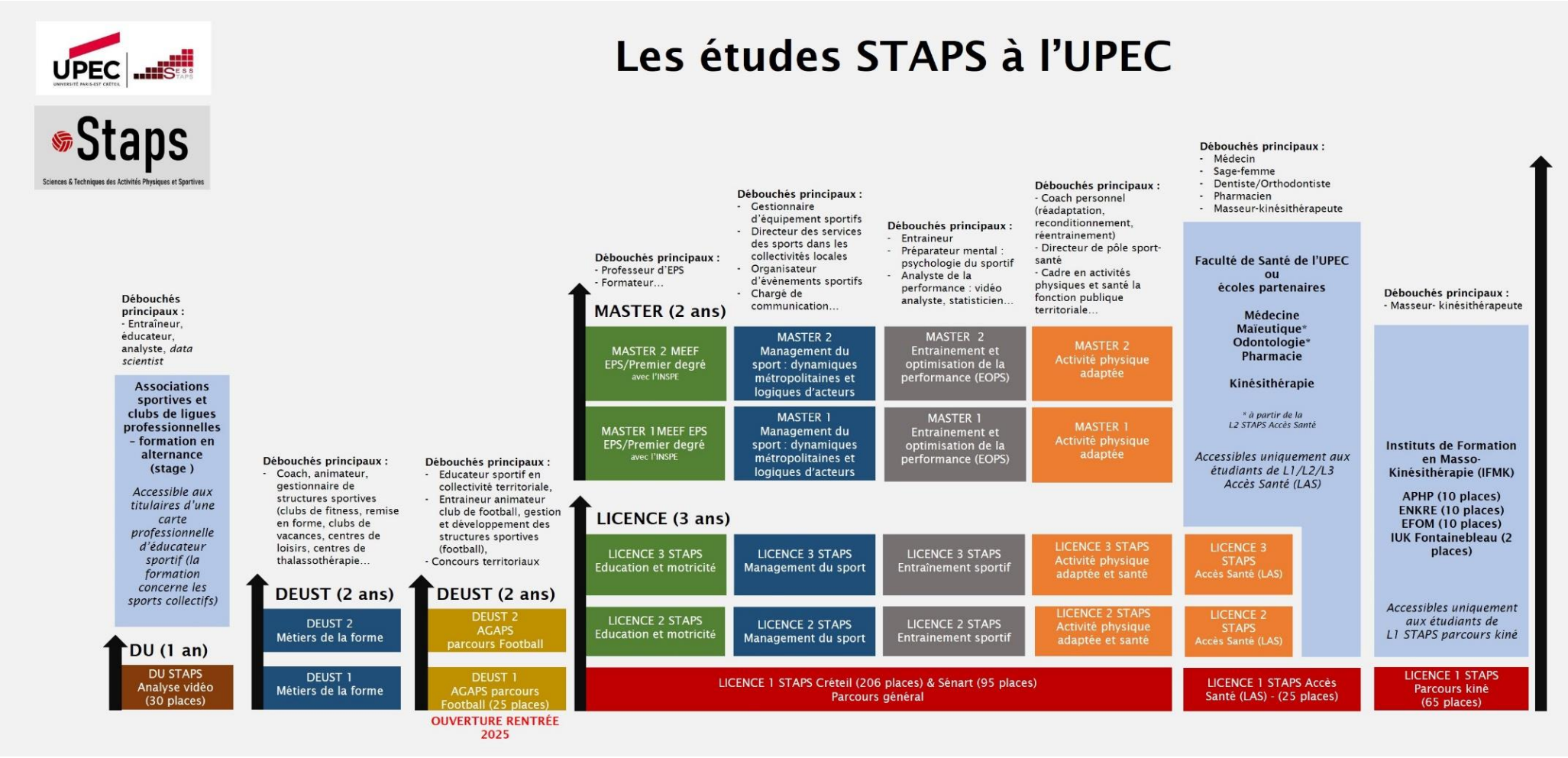
UE 13	ECUE 13.1 Présenter et argumenter son projet professionnel en lien avec un public spécifique/ 6 ECTS
UE 14	ECUE 14.1 Marketing, sponsoring, commercialisation / 4 ECTS
	ECUE 14.2 Rapport d'apprentissage / 4 ECTS
UE 15	ECUE 15.1 Informatique et site web / 3 ECTS
UE 16	ECUE 16.1 Technologie du football 4 / 3 ECTS
	ECUE 16.2 Module fédéral 5 (DF) / 1 ECTS
	ECUE 16.3 Module fédéral 6 (DF) / 7 ECTS
UE 17	ECUE 17.1 TEDS : Transition écologique et développement soutenable / 2 ECTS

3 – Les acteurs de l'apprentissage du DEUST AGAPSC parcours football



Légende
UFR : Unité de formation et de recherche au sein duquel se déroule la formation.
CFA : Centre de formation et d'apprentissage
OPCO : Opérateur de compétences
AFDAS : il s'agit de l'opérateur de compétences pour le sport mais aussi la culture, les industries créatives, les médias, la communication, les télécommunications, le tourisme, les loisirs et le divertissement.

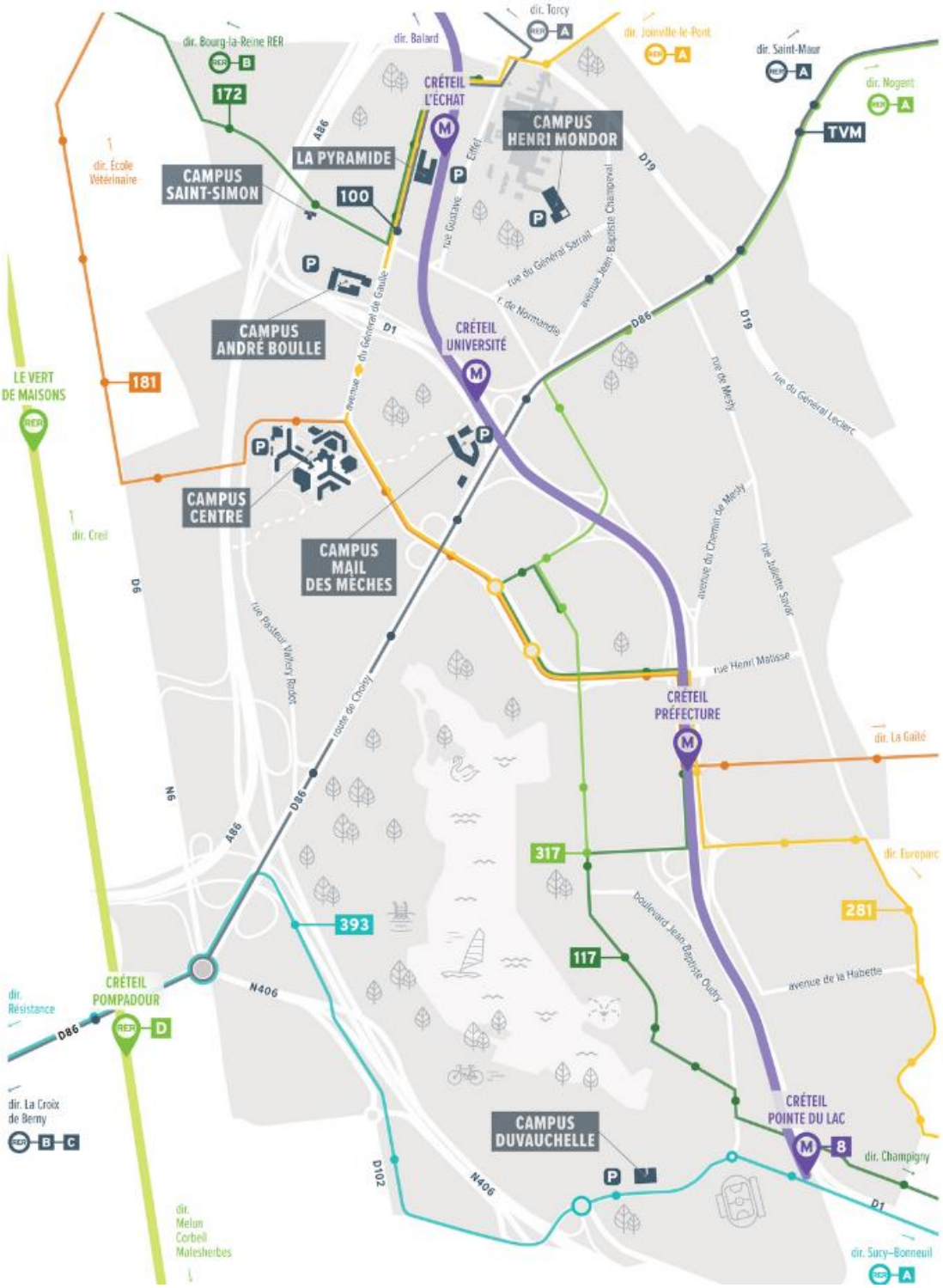
4 – Les études en STAPS à l'UPEC



V – LES LIEUX DE FORMATION

1 – Les campus de l'UPEC

Les différents sites de l'UPEC à Créteil



VI – LES DÉMARCHES DE LA RENTRÉE

1 – Mettre en place votre contrat d'apprentissage

Plusieurs étapes sont nécessaires à la réalisation de votre contrat d'apprentissage :

- **Trouver le club de football**
- **Remplir la fiche de renseignements** transmise par Monsieur Bordenave, responsable pédagogique de la formation.
 - Une fois les informations remplies, celles-ci doivent être validées par le responsable pédagogique.
 - Après validation, vous pouvez ensuite saisir ces informations sur le site https://u-pec.ymag.cloud/index.php/preinscription/
- **Le CFA de l'UPEC entre en contact avec l'entreprise pour mettre en place le contrat d'apprentissage**.
 - Vous ne devez pas remplir de contrat d'apprentissage sans passer par le CFA de l'UPEC.
 - Une fois validé, il devra être signé par le CFA de l'UPEC, le club sportif et vous-même.

2 – Réaliser votre inscription administrative

L'**inscription administrative** est la première étape à réaliser lorsque vous êtes accepté dans une formation à l'université. Elle vous confère le statut d'étudiant. Une fois réalisée, vous obtenez votre carte étudiante ainsi que votre certificat de scolarité. N'oubliez pas de coller l'autocollant correspondant à votre année d'étude sur la carte.

Dans le cadre du DEUST AGAPSC parcours football, **l'inscription est gérée par votre gestionnaire de scolarité** :

- Une invitation vous est envoyée par mail : un lien vous conduira sur la plateforme où vous devrez remplir vos **informations personnelles** et **fournir les pièces justificatives demandées** : carte d'identité, photo d'identité, certificat de la Journée Défense Citoyenneté, relevé de notes du Bac, la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ainsi que le contrat d'apprentissage officiel.

- La CVEC (Contribution Vie Etudiant et de Campus) n'est pas gérée par l'Université et doit être obtenue sur le site https://cvec.etudiant.gouv.fr/

3 – Activer votre compte numérique

Pour les étudiants nouvellement inscrits à l'UPEC, vous devez activer votre compte numérique sur le site https://sesame.u-pec.fr/. Celui-ci vous permet de bénéficier d'une adresse mail au format *prenom.nom@etu.u-pec.fr* et de vous connecter à vos espaces numériques de travail. Ils comprennent :

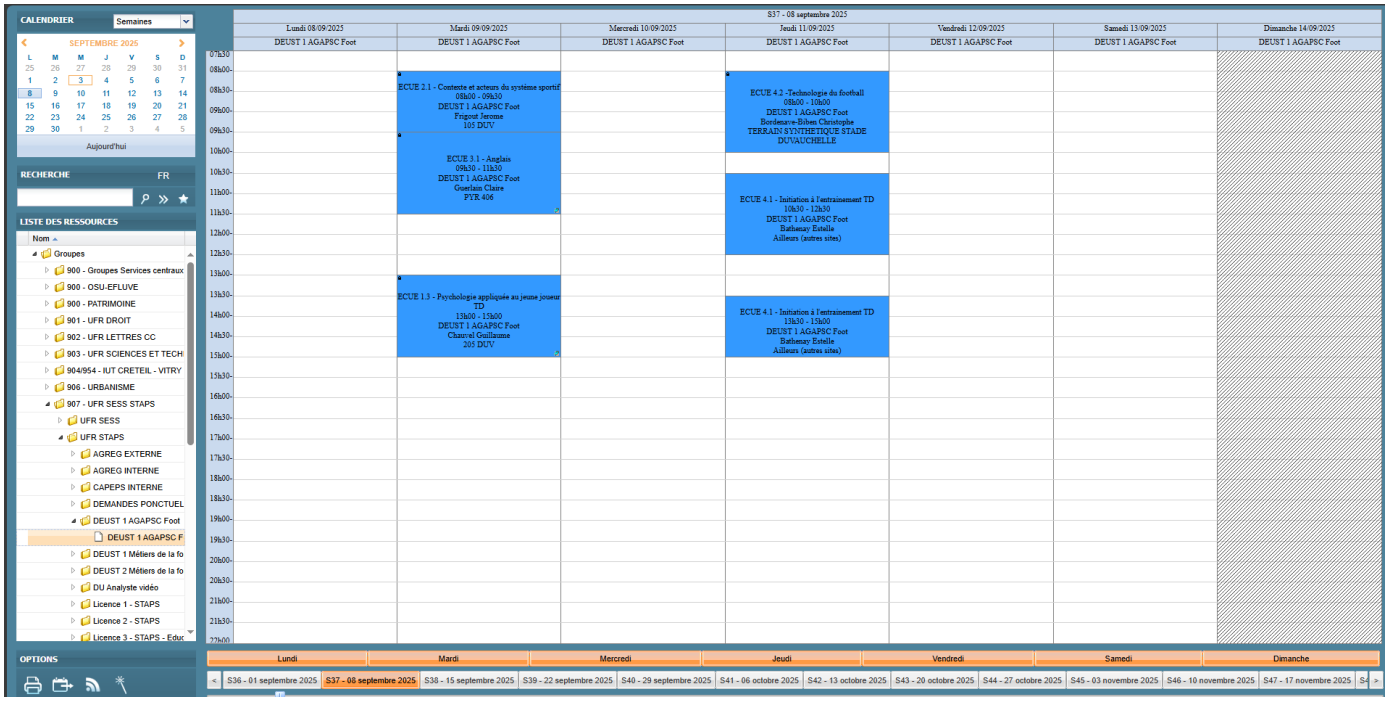
e-Campus : plateforme numérique qui donne accès aux résultats des examens.

EPREL : plateforme numérique qui donne accès aux cours mis ligne par les enseignants.

Si vous rencontrez des problèmes dans l'activation de votre compte, vous pouvez faire un ticket d'assistance à l'adresse : https://support-inscription.u-pec.fr

4 – Prendre connaissance de votre emploi du temps

Les emplois du temps sont mis en ligne et actualisés en temps réel sur le site ADE via le lien suivant : https://mon-edt.u-pec.fr/



Capture d'écran du site ADE.

- L'abréviation "**DUV**" signifie "Duvauchelle", c'est-à-dire le campus STAPS, situé 27 avenue Magellan à Créteil. C'est là que se trouvent notamment la salle de gym, la salle de danse, le gymnase et les salles de cours telles que la 105 (1er étage) ou la 205 (2e étage).

- La mention "**Boulle**" correspond au Campus André Boulle, c'est-à-dire la Faculté de droit, située 83-85 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention "**CC**" correspond au Campus Centre, situé 61 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

- La mention « **PYR** » correspond à la Pyramide, située 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

District du Val de Marne : 131 boulevard des Alliés (Parc du Tremblay) à Champigny-sur-Marne

QR CODE
Mon EDT

VII – VOUS INFORMER & COMMUNIQUER

1 – La publication des informations administratives

Toutes les informations administratives sont diffusées par mail et via EPREL. Le mail utilisé est celui de l'université.

2 – Communiquer par email avec l'administration et les enseignants

Lorsque vous communiquez par email avec des membres de l'université (personnels administratifs et enseignants), il est impératif de respecter certaines règles pour obtenir une réponse de vos interlocuteurs :

1- Indiquer un objet précis à votre message pour que l'on identifie plus rapidement votre demande.
2- Utiliser une adresse email correcte : il faut privilégier celle de l'université (prénom.nom@etu.u-pec.fr) ou utiliser une adresse mail personnelle comprenant votre nom et prénom. **L'utilisation d'une adresse email avec un pseudonyme est à proscrire.**
3- Soigner la présentation de votre message en ayant recours aux formules de politesse (Bonjour, merci, cordialement…) : il s'agit d'un échange professionnel et non d'une discussion instantanée.
4- Signer votre message en précisant votre nom, prénom, n° d'étudiant et groupe.
5- Vérifier l'orthographe avant l'envoi de votre message.

VIII – ABSENCES

1 – L'assiduité

Dans le cadre d'une formation en apprentissage, l'assiduité en cours est obligatoire. La vérification des présences est effectuée à chaque séance et les absences sont transmises à votre club de football qui peut réaliser un prélèvement sur salaire.

En cas d'absence pour maladie, vous devez transmettre, dans un délai de 48 heures, un arrêt de travail à votre gestionnaire de scolarité et à votre enseignant. Les certificats médicaux ne sont pas acceptés.

IX – LES ÉVALUATIONS

1 – Vous présenter aux contrôles continus (CC) et à la seconde chance

La formation du DEUST AGAPSC parcours football **est en contrôle continu intégral (CCI)**, ce qui signifie que vous êtes évalués tout au long du semestre.

Il n'existe pas de rattrapage en fin d'année mais un principe de seconde chance. Trois évaluations sont proposées à minima :

- Le contrôle continu n°1 (CC 1) [obligatoire]
- Le contrôle continu n°2 (CC 2) [obligatoire]
- La seconde chance [facultatif]

Tous les étudiants sont conviés à la seconde chance, quel que soit les résultats obtenus aux CC1 et CC2.

La note prise en compte au final est la moyenne des deux meilleures notes.

2 – Bénéficier d'un aménagement pour les évaluations

Si vous présentez un handicap, vous pouvez prendre contact avec le Service de Médecine préventive afin d'obtenir des aménagements pour les examens.

Médecine préventive

Site de Créteil
Campus Centre, Maison de la santé, 61 avenue du Général de Gaulle 94000 CRÉTEIL
Tel : 01 45 17 15 15

Email : sumpps@u-pec.fr

3 – Avertissement concernant la triche

La fraude lors d'un examen (découverte d'antisèches, téléphone, montre…) vous expose à des sanctions disciplinaires.

Le surveillant qui a constaté la fraude ou la tentative de fraude l'indique toujours sur le procès-verbal d'épreuve relatant les faits.

L'information est transmise à la section disciplinaire de l'université qui a le pouvoir de statuer.

Attention, aucun relevé de notes, aucune attestation de réussite ni aucun diplôme ne peut vous être délivré avant que la section disciplinaire n'ait rendu son jugement.

Les sanctions peuvent être les suivantes :

- La nullité de l'épreuve, voire de la session d'examen pour l'étudiant concerné.

- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans, voire l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

4 – Connaître vos résultats

A l'issue du jury, **les résultats sont publiés en ligne sur votre espace numérique e-Campus** aux dates indiquées préalablement par la scolarité. Vous pourrez alors télécharger votre relevé de notes officiel en version PDF. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi demander un exemplaire papier à la scolarité.

Lecture du relevé de notes

ADM (**Admis)** : l'élément est validé par une note égale ou supérieure à 10.
VAL (**Validé)** : L'élément est validé par compensation.
COMP (**Compensé)** : vous validez votre année par compensation des deux semestres, même si l'un des deux est ajourné.
AJ (**Ajourné)** : votre note est inférieure à 10, l'élément n'est pas validé.
ABI (**Absence injustifiée) et DEF** (**Défaillant)**: vous avez été absent à un partiel. Ceci entraine une défaillance au niveau de l'UE et du semestre, empêchant le calcul de la moyenne. La défaillance disparait au rattrapage.
AJAP (**Ajourné mais Autorisé à Poursuivre)** ; vous êtes admis en Licence 3 (sous réserve d'acceptation de votre candidature) si l'un des deux semestres est admis et l'autre est compris entre 08/20 et 10/20. Votre Licence 1 doit également être validée.
UE : Unité d'enseignement
ECUE : Elément constitutif d'une unité d'enseignement
ECTS : European Crédit Transfert System. Ces crédits correspondent également au coefficient.

X – SERVICES

1 – Imprimer et faire des photocopies

Au sein du campus Duvauchelle, vous disposez d'une photocopieuse en libre-service gérée par la société Sedeco. Chaque étudiant bénéficie gratuitement d'un crédit de 10 euros avec sa carte étudiante.

- Pour imprimer depuis votre PC ou votre téléphone, vous devez vous rendre sur le site https://www.sedeco-impressions.com/paris-est-creteil/
 - La connexion se fait via votre adresse mail étudiante et votre mot de passe habituel.

- Pour photocopier, vous devez vous connecter sur la photocopieuse avec vos identifiants étudiants (adresse mail et mot de passe habituel).

QR CODE
Impressions SEDECO

2 – Se connecter au Wifi

En tant qu'étudiant de l'UPEC, vous bénéficiez de la connexion Internet au réseau « eduroam ». Pour vous connecter, vous devez saisir votre adresse mail universitaire et votre mot de passe.

Ce réseau est international et vous permet d'accéder à Internet dans de nombreuses universités à travers le monde

XI – PASSER DU DEUST 1 AU DEUST 2

1 – La réinscription en cas d'admission au DEUST 1

Si vous obtenez une **moyenne annuelle égale ou supérieure à 10/20, vous validez votre DEUST 1 :**

- **La mention ADM l'atteste.**

- **Vous pourrez vous réinscrire au mois de septembre en DEUST 2.**
 Votre scolarité vous fera parvenir un lien pour la réinscription administrative.

2 – La réinscription en cas d'échec au DEUST 1

Si vous obtenez une **moyenne annuelle inférieure à 10/20, vous ne validez pas votre DEUST 1 :**

- Cependant, dans le cadre de l'apprentissage, le redoublement est impossible. En effet, votre contrat d'apprentissage a une durée de deux ans qui couvre les deux années de la formation. Si le redoublement était possible, vous intégreriez le DEUST 2 en troisième année et vous ne pourriez plus être en apprentissage.
 - **Par conséquent, vous êtes obligatoirement AJAP (ajourné mais autorisé à poursuivre).**

- **Vous pourrez vous réinscrire au mois de septembre en DEUST 2.**
 Votre scolarité vous fera parvenir un lien pour la réinscription administrative.

- Lors du DEUST 2, vous devrez vous présenter aux épreuves du DEUST 1 non validées. Vous serez tenus informés des modalités d'organisation.

3 – La réinscription en cas d'échec au DEUST 1 et au DEUST 2

Si à l'issue du DEUST 1 et 2, vous ne parvenez pas à valider la formation, vous pourrez vous réinscrire une troisième année en formation initiale (FI) dans le but de repasser uniquement les enseignements non validés.

Deust AGAPSC
Parcours football

ANIMATION ET GESTION
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES,
SPORTIVES
ET CULTURELLES

UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

SESS STAPS

DISTRICT VAL-DE-MARNE FFF

LA LIGUE PARIS ÎLE-DE-FRANCE FFF 1919

Version du 04/11/2026